

Appel à candidatures « Temps médical protégé recherche clinique »

Contexte de l'appel à candidatures

1. La stratégie "30 leviers pour agir ensemble" de l'AP-HP :

La recherche est un facteur d'attractivité majeur pour l'AP-HP, qui a été très fréquemment mis en avant lors de la concertation auprès de la communauté hospitalière autour des 30 leviers. Elle concentre en conséquence de très fortes attentes de la part des professionnels.

Cet appel à candidatures fait partie des actions identifiées en réponse à ces attentes et vise, en sanctuarisant et en compensant le temps consacré à la recherche par les praticiens hospitaliers à :

- faciliter l'implication des professionnels concernés dans la recherche clinique en leur dégageant du temps
- permettre aux services qui le souhaiteraient de développer un projet de recherche clinique
- accélérer la mise en œuvre de ces projets

Il décline l'objectif, décrit dans le levier 25, de lancer, « au premier semestre 2023, un appel à candidatures permettant d'identifier des praticiens hospitaliers (PH) souhaitant se consacrer à une activité de recherche clinique à temps plein ou à minima à mi-temps pendant un an (10 équivalent postes en 2023, 20 en 2024 et 30 à partir de 2025). Les services des lauréats pourront compenser par le recrutement d'un personnel médical pendant un an ».

2. Articulation par rapport aux autres dispositifs de temps protégé recherche :

Cet appel à candidatures s'inscrit en complémentarité des dispositifs existants (AP-HP, Universités, EPST). Voir le tableau comparatif des dispositifs en annexe 1.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Développer la recherche clinique sur l'ensemble des spécialités.
- Renforcer les synergies entre le monde de la recherche clinique et celui du soin.
- Accélérer la transposition des fruits de la recherche clinique en services aux patients.

Il est complémentaire des autres dispositifs de sanctuarisation et de compensation du temps consacré à la recherche, prévus dans le cadre des 30 leviers, qui sont actuellement en cours d'élaboration :

- Dispositif permettant de décharger temporairement le praticien de sa charge clinique pour la réalisation et/ou le montage de projets de recherche complexes et multi partenariaux
- Sanctuarisation de la valence non clinique « recherche »

Calendrier :

Lancement de l'appel à projet :	30 mars 2023
Réception des dossiers complets par les directions recherche et innovation des GHU :	31 mai 2023 avant 18 h 00
Transmission par les directions recherche et innovation des GHU des dossiers aux présidents de CRI et à la DRCI :	2 juin 2023 avant 18 h 00
Expertise des projets par les CRI et sélection des lauréats :	18 juin 2023
Notification aux lauréats par la CRI, et transmission à la DRCI :	Avant le 30 juin 2023
Recrutement des praticiens contractuels de remplacement par les DAM des GHU :	Avant le 8 juillet 2023
Début de la mission sur une activité de recherche clinique* :	1 ^{er} septembre 2023

*La date de début de la mission peut être décalée dans l'éventualité d'une prise de poste du remplaçant plus tardive. La durée totale de la mission n'est pas modifiée.

Conditions d'éligibilité :

1. Éligibilité des candidats :

Ce dispositif est ouvert aux praticiens hospitaliers en activité à l'AP-HP, toutes spécialités confondues.

La nomination sur des fonctions de PH Recherche peut s'effectuer :

- Soit à plein temps pendant un ans
- Soit à mi-temps pendant 2 ans

Il n'est pas prévu de possibilité de renouvellement de la durée de cette mission sur une activité de recherche clinique.

2. Types de projets attendus :

L'appel à candidatures vise à faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets de recherche clinique dans les services de soins, et sur l'ensemble des spécialités. Les projets soumis devront donc avoir pour objet, soit la préparation et/ou la mise en œuvre d'un projet de recherche clinique spécifique de grande ampleur, soit de soutenir l'activité de recherche clinique du service. Une attention particulière sera, pour ces raisons, apportée au niveau de maturité du projet lors de la soumission de la candidature, ainsi qu'à l'ambition du service à moyen et long terme en matière de recherche clinique. Le projet déposé devra ainsi être en cohérence avec le projet de recherche du service, et démontrer la capacité du service à remplacer effectivement le lauréat. Il n'est pas attendu, lors du dépôt du dossier, qu'un remplaçant soit nommé et identifié. Sa disponibilité conditionne en revanche le démarrage de la mission de recherche.

Le projet doit pouvoir être mené soit dans une structure de soins (typiquement le service du candidat ou un autre service clinique), soit dans une structure d'appui à la recherche (URC, CIC, CRC, CLIP) ou une FHU, qui accompagnera la mise en œuvre du projet de recherche décrit ci-dessus.

De manière non exhaustive, pourront être pris comme indicateurs de réussite du dispositif la dynamique en matière d'investigation (au sein du service ou au sein d'un réseau d'investigation), la dynamique de la production scientifique sur les thématiques cliniques de l'équipe, le nombre et le positionnement de professionnels du service comme investigateurs principaux dans des études RIPH, le nombre de soumissions à des appels à projets nationaux ou internationaux, les partenariats académiques ou industriels développés, *etc.*

Les perspectives ouvertes par le projet en matière de transferts de connaissances entre équipes (qu'il s'agisse d'équipes cliniques ou d'équipes de recherche académique), ou de création de synergies pérennes (partenariats ou réseaux d'investigation) s'inscrivent aussi dans l'ambition de cet appel à candidatures.

Une période d'un an ou deux étant courte par rapport à la durée d'un projet de recherche clinique et d'une carrière, le projet de la candidate ou du candidat et la lettre d'accord du chef du service doivent prévoir les conditions de son remplacement pendant le temps dédié, les conditions de la poursuite du projet après ce temps dédié et les conditions de réintégration de la lauréate ou du lauréat au sein de l'activité clinique du service.

Modalités de sélection :

Le dossier complet, constitué avec les documents suivants devra être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante (objet du mail « PHRecherche_Nom du candidat ») :

AP-HP. Centre - Université Paris Cité	helene.cart-grandjean@aphp.fr
AP-HP. Nord - Université Paris Cité	ladislas.karsenty@aphp.fr
AP-HP. Sorbonne Université	loic.carballido@aphp.fr
AP-HP. Université Paris Saclay	delphine.lux@aphp.fr
AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis	gabriel.mikowski@aphp.fr
AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor	camille.cotis@ap-hp.fr

La recevabilité du dossier est étudiée par les directions recherche et innovation des GHU. Après confirmation de la recevabilité, le dossier est transmis au président de la Commission Recherche Innovation (CRI) du GHU et à la DRCI (coryse.arnaud@aphp.fr). Dans le cadre de l'appel à candidatures 2023, il est attribué :

- 2 équivalent temps plein pour chacun des GHU listés ci-après : AP-HP. Centre - Université Paris Cité ; AP-HP Nord - Université Paris Cité ; AP-HP. Université Paris Saclay et AP-HP. Sorbonne Université.
- 1 équivalent temps plein pour chacun des GHU listés ci-après : AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis et AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor.

La sélection des lauréats est effectuée sous la supervision de la Commission Recherche Innovation de chaque GHU de l'AP-HP, en référence aux types de projets attendus tels que présentés dans le 3b. Il lui revient de désigner les experts en fonction du projet scientifique soumis, et d'organiser les auditions des candidat(e)s. Il lui revient également de préciser les règles de fonctionnement qui seront mises en place afin d'éviter tout conflit d'intérêts lors de la sélection, et d'en assurer la traçabilité. La CRI du GHU s'assurera également de la faisabilité de l'organisation qui sera mise en place au sein du service afin de permettre le détachement effectif du lauréat sur un temps de recherche (capacité à recruter un remplaçant sur la quotité de temps recherche notamment).

Les candidats retenus devront être informés de la décision avant le 30 juin par le GHU. Les candidats non retenus devront en être informés dans les mêmes délais, ainsi que des principaux éléments ayant motivé cette décision.

Ces éléments devront être communiqués en parallèle à la DRCI (coryse.arnaud@aphp.fr), afin de permettre l'organisation du remplacement dans les meilleurs délais, en lien avec la Direction des Affaires Médicales de chaque GHU.

Situation du lauréat et gestion du remplacement :

- Pour les lauréats PH : la rémunération du lauréat est maintenue par le GHU sur son budget. Son remplacement est financé sur le budget et le TPER de la DRCI. Le GHU recrute un praticien contractuel selon la même modalité que le temps dédié du lauréat (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps) Le GHU transmet les demandes de recrutement à la DRCI sous Easydore.

Dans l'éventualité où les 10 ETP ne seraient pas pourvus lors de cette première vague de l'appel à candidatures, le budget correspondant sera reporté en n+1 en préservant la répartition par GHU.

Personne à contacter à la DRCI pour tout renseignement : coryse.arnaud@aphp.fr

Annexe 1 : Tableau comparatif de l'AAC avec les autres dispositifs existants

	AAC Temps protégé recherche clinique	Poste d'accueil AP-HP	Contrat d'interface Inserm	Contrat d'interface AP-HP / Institut Pasteur
Personnels AP-HP éligibles	PH	PH, Praticien contractuel, AHU, CCA	médecins, pharmaciens ou odontologistes hospitaliers (PC ; PH ; MCU-PH ; PU-PH)	Hospitaliers AP-HP
Durée	1 à 2 ans	1 à 3 ans	3 à 5 ans	1 à 3 ans
Quotité de travail	Mi-temps ou temps plein	Temps plein (CCA/AHU) ou mi-temps (PH/PC)		Mi-temps ou temps plein
Lieu d'exercice	Services cliniques et structures d'appui à la recherche clinique (CRC, CIC, CLIP, URC), FHU	1 des 12 laboratoires partenaires	Structures Inserm	Unité de recherche, centre national de référence, centre collaborateur OMS à l'Institut Pasteur
Nature	Projet de recherche clinique	Travail de thèse Travail de recherche	Activité de recherche	Projet de recherche